



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rentrée scolaire 2024

Dossier de presse

Moyens d'enseignement
et priorités dans
l'académie de Lyon



16 janvier 2024



SOMMAIRE

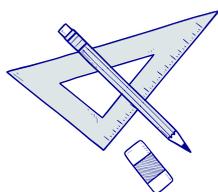
- 1.** Priorités pour l'année scolaire 2024-2025 p.4
- 2.** Moyens alloués dans le premier degré public pour la rentrée 2024 p.5
- 3.** Moyens alloués dans le second degré public pour la rentrée 2024 p.6
- 4.** Les nouvelles formations en 2024-2025 p.10
- 5.** Annexe : Choc des savoirs p.14

Priorités pour l'année scolaire 2024-2025

Dans le 1er degré :

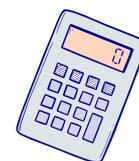


- Favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux ;
- Achèvement du dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire à la rentrée 2024 ;
- Renforcement de la scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la ville ;
- Accompagnement de l'école inclusive avec la création de nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité ;
- Pérennisation des contrats locaux d'accompagnement et poursuite du déploiement des territoires éducatifs ruraux.



Dans le 2nd degré :

- Consolider avec le « choc des savoirs fondamentaux », l'acquisition des connaissances et compétences dès l'entrée au collège, dans la continuité des actions engagées à l'école primaire. Les élèves de 6e et 5e travailleront en français et en mathématiques en groupe de niveau ;
- La création de classes « prépa-lycée » ;
- Accompagner la réforme de la voie professionnelle et la réalisation d'une carte des formations en lien avec les métiers d'avenir valorisés dans le cadre du déploiement du plan France 2030 ;
- Mieux accompagner les enfants à besoins particuliers et leurs familles ;
- Poursuivre l'effort de création d'ULIS et de places pour accueillir les élèves souffrant de troubles du spectre autistique et de troubles du neuro-développement.



Notre école, faisons-la ensemble

Dans le 1er et le 2nd degré, la démarche « notre école, faisons-la ensemble » a pour objectif de faire émerger des initiatives pédagogiques nouvelles pour améliorer la réussite, le bien-être des élèves et pour réduire les inégalités.

178 projets ont été déposés dans l'académie de Lyon et 433 sont en cours d'élaboration.

La réussite et le bien-être des élèves constituent les principales dimensions explorées.

Les évaluations nationales, la question des temps de l'enfant, l'ouverture culturelle, l'inclusion scolaire, la santé (en particulier mentale) et le climat scolaire sont plus particulièrement discutés.

Moyens alloués dans le 1er degré public pour la rentrée 2024

Dans le premier degré, avec 275 372 élèves prévus pour la rentrée 2024, l'académie de Lyon enregistre une baisse de 3 649 élèves par rapport à la rentrée 2023.

Au regard de la baisse continue des effectifs depuis 2020, qui ne se dément pas en prévision de la rentrée scolaire 2024, l'académie connaît une diminution de ses moyens d'enseignement de 40 ETP.

Malgré ce retrait, l'académie peut :

- Poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement dans les trois départements ;
- Mettre en œuvre les priorités nationales en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Depuis 2014, l'académie a connu une baisse démographique de 11 992 élèves (avec une diminution continue de la démographie depuis 2019). Cela représente une réduction de 4,2 % entre 2014 et 2024. Dans le même temps, les moyens ont augmenté, avec une hausse de 1694 ETP au total.

Le ratio P/E, donnant le nombre de postes d'équivalent temps plein pour cent élèves continue à progresser.

	Postes	2023 P/E	2024 P/E prévisionnel
Ain	<u>20</u>	5,45	5,48
Loire	<u>0</u>	5,74	5,79
Rhône	<u>-60</u>	5,94	6,01
académie	<u>-40</u>	5,79	5,84

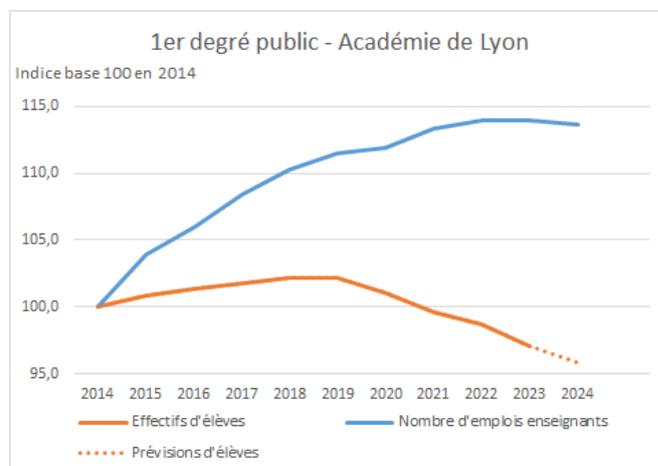
275 372 élèves attendus à la rentrée 2024



+19 élèves dans l'Ain par rapport à la rentrée 2023

-568 élèves en moins dans la Loire par rapport à la rentrée 2023

-3100 élèves en moins dans le Rhône par rapport à la rentrée 2023



Moyens alloués dans le 2nd degré public pour la rentrée 2024

Le contexte démographique dans le second degré permet de prévoir une légère hausse, à hauteur de 199 élèves à la rentrée 2024..

+ 199 élèves
au niveau académique.



Pour la rentrée 2024, l'académie de Lyon sera ainsi dotée de 90 ETP supplémentaires.

1 emploi de conseiller principal d'éducation et 1 emploi de personnel de direction seront également créés.

Entre 2014 et 2024, dans le second degré, l'académie de Lyon enregistre une hausse de 19 833 élèves (soit +10,0% sur la période 2014-2024). Cette augmentation a été accompagnée d'un renfort du nombre d'ETP, avec + 1 314 ETP, soit 1 ETP créé en moyenne pour 15 élèves.

90 ETP en moyens d'enseignement supplémentaires (heures postes)

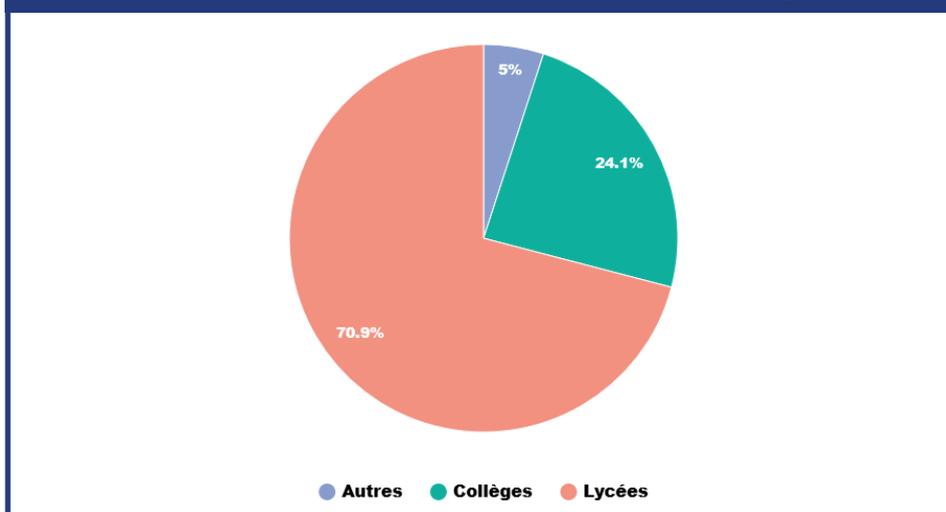
Collège : **21,7 ETP**

Lycées : **63,8 ETP**

Lycées : **4,5 ETP**



Répartition des 90 ETP prévus dans le second degré public





Le point sur les collèges publics :

L'académie attend une très légère baisse de ses effectifs élèves en collège à la rentrée 2024.

Les 21,7 ETP, alloués aux collèges seront répartis en fonction de la croissance démographique observée sur le territoire.

La mesure de rentrée permet de poursuivre, dans les collèges :

- Le maintien des seuils à 25 élèves en 6^{ème} et 26 élèves dans les autres niveaux par division en éducation prioritaire et 30 élèves par division hors éducation prioritaire ;
- Le soutien à l'apprentissage des langues dites « rares », dans la continuité des actions engagées depuis la rentrée 2021 ;
- Le renforcement des dispositifs pour les élèves à besoins particuliers, notamment des ULIS - unités localisées pour l'inclusion scolaire (6 ETP prévus en collège, dont 2 dans

l'Ain, 3 dans la Loire et 1 dans le Rhône) et des UPE2A - unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (2 ETP en collège);

→ Mise en place de groupes de niveau en mathématiques et français, en 6^{ème} et 5^{ème} : 15 élèves maximum pour les groupes des élèves les plus fragiles, 26 élèves maximum pour les groupes des élèves de niveau intermédiaire, 30 élèves pour les groupes des élèves les plus experts ;

→ Maintien d'une allocation progressive des moyens en collège.

→ Réduction de la grille horaire hebdomadaire des élèves de 6^{ème}, de 26 à 25h dans une logique de progressivité (24h CM2, 25h en 6^{ème}, 26h en 5^{ème}) ;

→ Ouverture d'un nouveau collège dans l'Ain à Ornex qui ouvrira en 2024 avec les niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

Le point sur les lycées publics :

Les lycées bénéficieront d'un abondement de 63,8 ETP à la rentrée 2024, avec une stabilisation des moyens en lycée général et technologique et une augmentation significative en lycée professionnel.

Dans l'académie, le contexte démographique en lycée fait apparaître une évolution positive de + 282 élèves pré-bac et une stabilité dans le post-bac entre le constat 2023 et la prévision 2024.

Les moyens consacrés aux lycées traduisent ces évolutions démographiques et la volonté d'accompagner la voie professionnelle par l'ouverture de nouvelles places.

+ 289 élèves en lycée.



+ 537 élèves pour les lycées professionnels ;

- 255 élèves en lycée général et technologique ;

+ 7 élèves en post-bac.

Ils permettent de mener, dans les lycées généraux et technologiques :

→ Le maintien du calibrage pour l'ouverture de division à 35 élèves pour les niveaux seconde, première et terminale. Évolution de la capacité d'accueil en Terminale STMG : division entière calibrée à 34 au lieu de 35 élèves ; le calibrage à 32 élèves est maintenu en 1ère STMG;

→ La création d'une classe « prépa-lycée » par département à la rentrée 2024;

→ 7,5 ETP supplémentaires dédiés aux dispositifs pour les élèves à besoins particuliers, notamment des ULIS - unités localisées pour l'inclusion scolaire – et les UPE2A - unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés;

2,5 ETP sont prévus pour renforcer l'accompagnement des élèves accueillis au sein de l'Institut de l'Enfant de l'Adolescent et du Jeune Adulte;

→ Le financement d'heures dédiées pour le soutien (comme en collège) à l'apprentissage des langues dites « rares », pour les enseignements « danse » et « arts du cirque », pour l'enseignement de spécialité LLCA - Langues, Littératures et Culture de l'Antiquité;

→ L'ouverture d'une SEP au lycée Arnaud Beltrame, à Meyzieu (Rhône) et au lycée de la Côtière à La Boisse (Ain).

La SEP du lycée A. Beltrame accueillera des formations en baccalauréat professionnel, en accompagnement soins et service à la personne et en animation – Enfance et personnes âgées.

Les formations qui ouvriront à la SEP de La Boisse en baccalauréat professionnel sont : photographie ainsi que cybersécurité informatique et réseaux électroniques, laquelle sera également proposée en poursuite d'études en BTS et, à terme, en mention complémentaire.

En post-bac, les mesures permettent de réaliser le financement des suites de scolarité des divisions ouvertes en 2022 et 2023 :

- suite de scolarité en MP2I au lycée La Martinière Monplaisir à Lyon;
- suite de scolarité en TPC au lycée La Martinière Diderot à Lyon ;
- suite de scolarité en ECT pro au lycée Ampère (3ème année);
- suite de scolarité en BTS métier de la mesure à Saint-Genis-Laval;

En lycées professionnels, les moyens dédiés permettent d'accompagner :

→ Les montées de scolarité liées à l'évolution de la carte de la voie professionnelle;

→ Le financement de nouvelles formations, ainsi que des augmentations de capacité d'accueil;

→ Le renforcement des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie pour la voie professionnelle.

A ce stade, à la rentrée 2024, 337 places supplémentaires seront proposées pour la voie professionnelle pré-bac en CAP et en bac pro.



Les nouvelles formations en 2024-2025

L'académie de Lyon travaille en lien étroit avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, chaque année, pour établir la carte des formations, notamment concernant les formations professionnelles.

Cette carte des formations cible prioritairement des métiers d'avenir, en lien avec les besoins en compétences des générations futures, dans le cadre de France 2030.

Ainsi, l'académie de Lyon ouvrira :

En baccalauréat professionnel :

→ Cybersécurité informatique et réseaux électroniques (30 places au lycée de la Plaine de l'Ain à Amberieu en Bugey et 15 places au lycée Carriat à Bourg-en-Bresse).

→ Photographie (15 places au lycée de la Côtière à La Boisse).

→ MP3D (Modélisation prototypage 3D : 15 places au lycée Carnot à Roanne et 15 places au lycée Faÿs à Villeurbanne).

→ Métiers du commerce et de la vente (8 places à LEA Les Sorbiers aux Sorbiers).

→ Optique photonique, technologies de la lumière (15 places au lycée Branly à Lyon).

→ Artisanat et métiers d'Art (15 places au lycée Magenta à Villeurbanne).

→ Construction des carrosseries (10 places au lycée Camus à Rillieux-la-Pape).

→ Accompagnement, soins et services à la personne (30 places au lycée Beltrame à Meyzieu).

→ Animation – enfance et personnes âgées (30 places au lycée Beltrame à Meyzieu).

→ Ouvrage du bâtiment : mettalerie (24 places lycée Les Canuts à Vaulx-en-Velin).

→ Pilote de ligne de production (15 places au lycée Musset à Villeurbanne).

En CAP :

→ Monteur en installations thermiques (15 places au lycée Bérard à Ambérieu-en-Bugey).

→ Electricien (12 places au lycée de la Côtière à La Boisse).

→ Agent accompagnant au grand âge (12 places au lycée Voisin à Bourg-en-Bresse et 24 places au lycée Beltrame à Meyzieu).

→ Conducteur d'installation de production (15 places au lycée Carnot à Roanne).

→ Intervention en maintenance des bâtiments (8 places à LEA Les Sorbiers aux Sorbiers).

→ Monteur en installations sanitaires (12 places au lycée Cuzin à Caluire-et-Cuire).

→ Opérateur logistique (12 places au lycée Cevert à Ecully).

→ Métier de la coiffure (12 places au lycée Casanova à Givors).

→ Accompagnant éducatif petite enfance (24 places au lycée Beltrame à Meyzieu).

En mention complémentaire :

→ Cybersécurité informatique et réseaux électroniques (15 places au lycée de la Côtière à La Boisse).

→ Production et réparation de produits électroniques (15 places au lycée Desgranges à Andrézieux Bouthéon).

→ Services numériques aux organisations (15 places au lycée Cassin à Rive-de-Gier).

→ Bijoux de mode (15 places au lycée Guimard à Lyon).

En BTS :

→ Comptabilité et gestion (35 places au lycée Colbert à Lyon par transfert du lycée Ampère).

→ Gestion des transports et logistique associée (32 places au lycée Musset à Villeurbanne par du lycée Colbert).



En dehors des ouvertures de nouvelles formations en lien avec France 2030, la priorité porte sur l'augmentation des places pour accueillir davantage de jeunes sur des formations débouchant sur des emplois.

En complément des ouvertures nouvelles, certains établissements proposeront une capacité d'accueil augmentée dans des formations déjà implantées :

→ Réparation des carrosseries (10 places supplémentaires au lycée Voisin à Bourg-en-Bresse).

→ Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (15 places supplémentaires au lycée Les Canuts à Vaulx-en-Verin).

→ Technicien de la réalisation de produits mécaniques (15 places supplémentaires au lycée Faÿs à Villeurbanne).

Langues vivantes A et B (LVA/B)

→ Ouverture LVA/LVB Japonais au collège Lachenal de Saint Laurent de Mure

→ Ouvertures de 3 établissements à la rentrée scolaire 2024 dont la carte LVA/LVB est définie comme suit

- Collège d'Ornex (Ornex)
 - Allemand
 - Anglais
 - Espagnol
 - Italien

- SEP du lycée de la Cotière (La Boisse)
 - Anglais
 - Espagnol

- SEP du lycée Arnaud Beltrame (Meyzieu)
 - Anglais
 - Espagnol

Langues vivantes C (LVC)

- Fermeture Enseignement optionnel LVC Espagnol au lycée Saint Just de Lyon 05
- Fermeture Enseignement optionnel LVC Italien au lycée Parc Chabrieres de Oullins
- Fermeture Enseignement optionnel LVC Russe au lycée Edgard Quinet de Bourg-en-Bresse
- Fermeture Enseignement optionnel LVC Portugais au Lycée Edouard Herriot de Lyon 06
- Ouverture Enseignement optionnel LVC Portugais au lycée Charles Mérieux de Lyon 07

Sections internationales et binationales

Les établissements publics de l'académie ont présenté les demandes d'ouverture suivantes :

Etablissement	Demande
LYCEE FAYS de VILLEURBANNE	Section internationale anglais américain
LYCEE LA COTIERE de LA BOISSE	Section BFI anglais américain
LYCEE JEAN MONNET de SAINT ETIENNE	Section internationale anglais américain (niveau 2nde)
COLLEGE LE PORTAIL ROUGE de SAINT ETIENNE	Section internationale anglais américain

L'académie est en attente des arrêtés ministériels (à paraître d'ici fin janvier 2024).

Voie technologique

Implantation de série

- Ouverture de la série STI2D au lycée des horizons à Chazelles sur Lyon, spécialités prévues : SIN et ITEC
- Ouverture de la série STI2D au lycée de la Côtière à la Boisse, spécialités prévues : SIN et AC
- Ouverture de la série STL spécialité Physique chimie au lycée Aiguerande à Belleville sous réserve des prérequis bâtimentaires.

Ouverture de spécialité

- Ouverture de la spécialité SIG de la série STMG au lycée Simone Weil de Saint Priest en Jarez

Carte des classes à horaires aménagés ou renforcés

Les dossiers de demandes d'ouverture suivants sont en cours d'analyse et d'arbitrage et devraient être présentés au CSA de mars, le cas échéant.

Département	Etablissement demandeur	Objet de la demande
Ain	Collège Ampère, Oyonnax	CHA Théâtre
Ain	Collège Louis Dumont, Valserhône	CHA Voix
Ain	Collège Théodore Rosset , Montréal La Cluze	CHA Chant vocal
Rhône	Collège Gilbert Chabroux, Villeurbanne	CHA Orchestre
Rhône	Collège Louis Lachenal, St Laurent de Mûre	CHA Musique
Rhône	Collège Pierre Valdo, Vaulx en Velin	CHA Architecture
Rhône	Collège des Gratte-Ciel, Villeurbanne	CHA Arts Plastiques

Synthèse des mesures du plan **Choc des savoirs**

Axe 1 – Mieux soutenir nos professeurs

1	Des programmes articulés autour d'objectifs annuels	À partir de la rentrée 2024
2	Les programmes de mathématiques aborderont plus tôt les fractions et les nombres décimaux en favorisant une approche concrète et imagée (« méthode de Singapour »)	À partir de la rentrée 2024
3	Des programmes de langues plus précis pour un enrichissement linguistique, historique et culturel	Rentrée 2025
4	Un socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale	Rentrée 2025
5	Des manuels labellisés, obligatoires en mathématiques et en français dans le 1 ^{er} degré	À partir de la rentrée 2024
6	Financer l'achat des manuels en mathématiques et lecture au CP et au CE1 afin que tous les élèves et leur professeur en soient dotés	À partir de la rentrée 2024

Axe 2 – Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève

7	Organiser les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux flexibles tout au long du collège, avec des effectifs réduits à une quinzaine d'élèves pour les groupes les plus fragiles	À partir de la rentrée 2024
8	Généraliser le « 8 h – 18 h » à tous les collèges de REP et REP+ avec de l'aide aux devoirs, de l'enseignement artistique et culturel et de l'éducation physique et sportive	Rentrée 2024
9	Renforcer substantiellement le volume horaire des enseignements généraux en terminale professionnelle	Rentrée 2024
10	Enseigner les mathématiques et le français en 2 ^{de} et en 1 ^{re} professionnelles en groupes à effectifs réduits	Rentrée 2024
11	Généraliser à tous les élèves de 2 ^{de} l'usage de l'intelligence artificielle pour personnaliser les exercices à la maison en mathématiques et en français	Rentrée 2024
12	Expérimenter un renforcement dans certaines disciplines pour les élèves en très grande difficulté en 6 ^e et en 5 ^e	Expérimentation à la rentrée 2024

Axe 3 – Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

13	Supprimer les correctifs académiques des notes au brevet et au baccalauréat	Session 2024
14	Refondre le contrôle continu pour le brevet : ce sont les notes qui compteront (pour 40 % de la note finale et 60 % pour les notes d'examens) et non plus les tranches de compétences	Session 2025
15	Le brevet deviendra obligatoire pour passer directement en 2 ^{de} : les élèves qui n'auront pas le brevet seront scolarisés en « prépa-lycée » pendant un an	Rentrée 2025
16	Des mentions AB, B, TB, TB avec félicitations seront aussi décernées pour le CAP	Session 2025
17	Introduire une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique au baccalauréat en fin de 1 ^{re} générale et technologique (comme le « bac de français »)	Session 2026
18	À l'école élémentaire, sortir d'une doctrine de passage quasi systématique en classe supérieure et promouvoir les dispositifs de remédiation (stages de réussite, accompagnement personnalisé, tutorat) avant redoublement	Rentrée 2024
19	Rendre le dernier mot aux professeurs pour la prescription de dispositifs de remédiation et le redoublement des élèves	Début 2024
20	Donner aux professeurs les résultats de leurs élèves aux évaluations nationales, mais aussi les résultats au niveau de l'établissement et de l'académie pour leur permettre de les situer	Rentrée 2024

Choc des savoirs

Calendrier des mesures

DÈS CETTE ANNÉE SCOLAIRE



- Redonner le dernier mot aux enseignants en mettant fin au dernier mot aux parents pour le **redoublement**
- Expérimentation de l'**application MIA Seconde** pour les élèves de 2^{de}

Brevet 2024

- Fin des correctifs académiques

Baccalauréat 2024

- Fin des correctifs académiques

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** de l'école maternelle, du CP, du CE1 et du CE2
- **Labellisation des manuels** de lecture en CP
- Envoi individuel à tous les professeurs, dès novembre, des **résultats aux évaluations nationales** de leurs élèves, mais aussi de leur école, établissement, circonscription, département et académie
- Mise en place des **groupes de niveaux en français et en mathématiques** en 6^e et 5^e avec des effectifs réduits pour les élèves les plus fragiles
- Mise en place d'un **accueil tous les jours de 8 h à 18 h dans tous les collèges REP et REP+**
- Mise en place, à titre expérimental dans le cadre d'un contrat avec les familles, de **parcours personnalisés et aménagés spécifiquement pour les élèves en grande difficulté de 6^e et de 5^e**
- Accès gratuit à l'**application MIA Seconde** pour tous les élèves de 2^{de}
- **Au lycée professionnel :**
 - augmentation du volume horaire dans les enseignements généraux en terminale
 - généralisation des groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques en 2^{de} et en 1^{re}

Brevet 2025

- Nouvel équilibre entre le **contrôle continu (40 %)** et les **épreuves terminales (60 %)**
- Fondement du contrôle continu sur la **moyenne des notes de toutes les disciplines**
- Le brevet devient obligatoire **pour rentrer directement en 2^{de}**

CAP 2025

- **Attribution de mentions Assez bien, Bien, Très bien et Très bien** avec les félicitations du jury en fonction de la moyenne obtenue au 1^{er} groupe d'épreuves

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** :
 - du CM1, du CM2 et de la 6^e
 - de langues vivantes étrangères de la 6^e à la terminale
 - de mathématiques en 2^{de} et 1^{re} générale et technologique
- Application du **nouveau socle commun** de connaissances, de compétences et de culture
- **Labellisation des manuels** de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^e
- Mise en place des **groupes de niveaux en français et en mathématiques** en 4^e et 3^e avec des effectifs réduits pour les élèves les plus fragiles
- Mise en place d'un **dispositif de préparation au lycée** pour remettre à niveau les élèves n'ayant pas obtenu leur brevet, avant un passage possible en 2^{de}

Baccalauréat 2026

- Mise en œuvre de l'**épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique** en 1^{re} générale et technologique

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** de 5^e, 4^e et 3^e
- **Labellisation de tous les manuels** du CP à la terminale



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Rectorat de Lyon

Service Communication

04 72 80 60 10

communication@ac-lyon.fr

